

Le point propre de Neuilly-en-Thelle

Le [point propre de Neuilly-en-Thelle](http://www.paysdethelle.fr/upload/file/demandecarteparticuliers.pdf) est accessible à tous. Pour les particuliers, l'accès est gratuit. A l'entrée de la déchetterie, vous devrez présenter votre carte. Chaque foyer peut obtenir gratuitement et sur demande une carte. Il suffit de remplir le formulaire téléchargeable (<http://www.paysdethelle.fr/upload/file/demandecarteparticuliers.pdf>) en y joignant une copie de votre taxe d'habitation de l'année précédente ou, pour les nouveaux arrivants, un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF, téléphone, etc.) et de l'envoyer à :

Zone d'activités de la croix de guerre
Route d'Ercuis
60530 Neuilly-en-Thelle
Téléphone : 03 44 26 99 58

Les déchets acceptés :

- Les déchets verts : taille de haie, feuilles, tontes de pelouses, petits branchages, plantes
- Les gravats propres : brique, carrelage, parpaings
- Les gravats souillés : mélange de gravats et de terre
- Ferraille : vélos, jantes, métaux...
- Tout venant : meubles, literie, canapés, électroménager, déchets non recyclables, plâtre
- Déchets ménagers spéciaux : peintures, solvants, aérosols, huiles de vidange, piles batteries

Les déchets refusés :

- Les ordures ménagères
- Les éléments entiers de véhicule
- Les produits phytosanitaires
- Les déchets amiantés
- Les produits explosifs, radioactifs ou hospitaliers
- Les pneus

Les horaires d'ouverture

En matinée :

le lundi de 9h00 à 12h00

le samedi de 9h30 à 12h30

L'Après-midi

En hiver (novembre à février) :

de 14h à 17h du lundi au vendredi

de 14h00 à 18h00 le samedi

En été (mars à octobre) :

de 14h à 18h du lundi au samedi